

Monsieur le président, les experts canadiens le savent, et s'ils sont honnêtes, ils nous diront qu'il suffirait présentement d'établir à cet effet une commission qui pourrait exercer toute l'autorité nécessaire, qui pourrait lui être accordée par le Parlement.

En 1935, le très honorable Mackenzie King déclarait, et je cite:

Tant que le contrôle de la monnaie et du crédit n'aura pas été restitué au gouvernement et reconnu comme sa responsabilité la plus évidente et la plus sacrée, il est vain et futile de parler de démocratie et de souveraineté du Parlement.

Si mon parti reprend le pouvoir, nous ferons valoir notre politique monétaire dans la plus grande bataille entre les puissances financières et le peuple dont le Canada ait jamais été témoin.

Monsieur le président, la grande bataille annoncée par le très honorable Mackenzie King n'eut jamais lieu. C'est pourquoi, par suite d'une série de trahisons, nous nous acheminons à grands pas vers la ruine qu'il pressentait.

La question très grave des dettes publiques, qui s'accompagne du paiement d'un intérêt onéreux et de taxes prélevées injustement pour payer l'intérêt sur les dettes publiques qu'on ne remboursera jamais, devrait faire réfléchir tous les citoyens.

Cette dette publique atteint un point tellement grave qu'on se demande si la «marmite» ne sautera pas bientôt.

Cette question est tellement grave qu'on peut prétendre qu'elle est le scandale des scandales: source originelle de la subversion.

Monsieur le président, nous, les créditistes, sommes les seuls à le dénoncer, alors qu'on conteste les opinions de son père, de sa mère, des enseignants, des autorités scolaires, des clercs et des Églises. Tout le monde va à l'aveuglette, se préoccupant d'un tas de futilités. On fait le silence, pourtant, sur le scandale des scandales, mais les faits sont là: le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations publiques s'endettent à un rythme croissant et effarant. Leurs dettes s'élèvent à 100 milliards de dollars, avec les dettes individuelles.

Une publication du Conseil du Trésor révèle que, et je cite:

En 1867, la dette totale du Canada était d'un peu plus de \$93 millions.

En 1900, elle dépassait \$346 millions.

En 1933, elle atteignait \$3 milliards.

A la fin de la guerre, elle frisait les \$10 milliards.

En 1971-1972, elle atteindra, en gros, \$40 milliards.

Monsieur le président, ce qui est vrai pour le Canada l'est également pour l'individu. On pouvait d'ailleurs le lire dans *Le Devoir* du 9 mars 1971, et je cite:

... le crédit à la consommation, à la fin de 1970, s'élevait à plus de \$11 milliards 300 millions.

Au rythme de croissance de l'endettement personnel, il atteindra vraisemblablement, à la fin de 1971, 12 milliards de dollars. Il s'agit de 12 milliards d'endettement personnel pour 20 millions de Canadiens.

Globalement, les Canadiens doivent donc aux puissances financières les montants astronomiques suivants: Le Canada, 40 milliards; les provinces, les régies de toutes sortes, les sociétés publiques, les municipalités, les commissions scolaires et les hôpitaux, 48 milliards; les individus, 12 milliards, soit un total de 100 milliards de dollars, monsieur le président.

Tous les Canadiens sont donc condamnés à payer des taxes et des impôts pour s'acquitter de l'intérêt sur des dettes qui ne seront jamais remboursées, mais qui augmentent d'une façon incroyable.

Pour payer l'intérêt de dettes que les gouvernements ne rembourseront jamais, le contribuable est «siphonné» bon an mal an des sommes approximatives suivantes: environ deux milliards pour la dette nationale, trois milliards et demi pour les dettes provinciales, municipales et scolaires, ce qui fait cinq milliards et demi de dollars d'intérêt versé annuellement par le contribuable canadien taxé injustement, somme qui sert à gonfler les coffres des institutions bancaires et financières du pays et de l'étranger.

Monsieur le président, l'économiste Gaston Bardet, dans son ouvrage «Demain, c'est l'an 2,000», a écrit, et je cite:

... le pouvoir quasi magique des banques. Non seulement elles créent et détruisent la monnaie, mais des affaires. Elles provoquent des booms, des crises artificielles, des périodes de suractivité ou de chômage, suivant que—comme une coquette—elles accordent ou non leurs faveurs... Elles sont maîtresses du «cycle du commerce». Leur pouvoir est invincible, quel que soit le parti politique qui triomphe temporairement. Elles concentrent progressivement tout entre leurs mains, sur la ruine des nations.

Monsieur le président, c'est pour toutes ces raisons que je prétends que nous n'avons pas besoin de bills comme le bill S-22. Nous pouvons nous en passer. Et je répète que l'État doit reprendre sa souveraineté financière, le contrôle de l'émission et du volume de la monnaie et du crédit.

[Traduction]

M. Stanley Haidasz (Parkdale): Monsieur l'Orateur, je suis heureux d'avoir l'occasion de faire quelques remarques à propos du bill S-22, présenté par le député de Grenville-Carleton (M. Blair), visant à constituer en corporation la United Bank of Canada. Ce projet de loi a été étudié à fond par le comité sénatorial permanent des banques et du commerce, et le Sénat l'a adopté le 7 octobre.

Je pense qu'il y a place aujourd'hui pour une autre banque à charte fédérale car elle rendrait service à notre population et accroîtrait la concurrence. A titre de député fédéral de la circonscription cosmopolite de Parkdale, j'ai lu avec satisfaction les noms des administrateurs provisoires de la future banque, qui veut être représentative de tous les groupes formant notre population et intéresser tous nos citoyens au système bancaire. C'est pourquoi je recommande à tous les députés l'adoption du bill à l'étude et son renvoi au comité compétent.

M. John Gilbert (Broadview): Monsieur l'Orateur, je n'ai pas l'intention de torpiller le bill en prolongeant la discussion. Les Néo-démocrates sont disposés à donner leur assentiment à la deuxième lecture du bill et à son renvoi au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques. Le député de Parkdale (M. Haidasz) vient de mentionner qu'il représente une circonscription cosmopolite de Toronto. Moi aussi. Les pétitionnaires constituent un large éventail des divers groupes ethniques qui forment notre pays. Si nous examinons, depuis la confédération jusqu'à aujourd'hui, l'histoire des banques à charte au Canada, nous constatons que leur structure est le fait d'une forte influence anglo-saxonne.

J'imagine que de nombreux néo-Canadiens ont éprouvé des difficultés en traitant avec les banques à charte actuelles. J'ai eu l'avantage de faire partie du comité des finances quand il a revu la loi sur les banques. J'ai entendu les observations de ceux qui ont parlé au nom de leurs banques. J'ai vu les pressions qui ont été exercées en vue de faire supprimer le plafond de 6 p. 100 sur les taux d'intérêts. Je sais très bien ce qui s'est passé et je connais la nécessité de faire combler par les caisses de crédit et